



COMPTE-RENDU CTL du 11 décembre 2020

L'ordre du jour de la séance est le suivant:

- Ponts naturels 2021
- Temps partiels
- NRP- Les modifications apportées au projet
- Questions diverses

M. BATION, Mme HOLLEMAERT et M. TRESCARTE (expert)représentent la CGT FIP 43.

En préambule (voir pj), les représentants du personnel indiquent qu'ils avaient demandé la tenue en urgence d'un CHSCT en invoquant le caractère prioritaire de la santé et de la sécurité des agents dans le cadre des restructurations de la NRP annoncées dans la précipitation et dans le contexte de crise sanitaire. La direction a refusé leur demande le 10 décembre en s'appuyant sur le décret du 23/12/2019 qui précise que toutes les réorganisations de service relèvent désormais de la compétence exclusive des comités techniques.

Les élus CGT rappellent que la mise en place de la NRP a été dévoilée le 06/06/2019, et demandent si ce décret « *noëlesque* » tombé fort à propos après l'annonce de la NRP, peut être opposé à la demande des représentants du personnel, car postérieur à l'annonce des restructurations.

La Présidente allègue qu'il y a une différence entre l'annonce de la NRP en juin 2019 et sa concrétisation en 2020 (donc postérieure au décret) et que de ce fait, la légalité du décret ne peut être remise en cause.,,,,

Si les représentants du personnel entendent le contester, ils doivent saisir le juge administratif. Elle précise qu'un CHSCT pourra se tenir en janvier mais en aucun cas sur la NRP.

Une fois de plus, les représentants du personnel dénoncent les décisions unilatérales de la direction sans aucune ouverture de discussion.

Déclarations liminaires

Les élus CGT rappellent les manœuvres de la direction et démontrent le passage en force la NRP:

Automne 2018: réunion «en toute discrétion» des responsables de service pour annoncer le projet «nouvelle géographie revisitée».

Fin mai 2019: réunion «secrète» avec tous les responsables pour leur annoncer l'imminence de la sortie du projet

6 Juin 2019: officialisation du projet et demande aux chefs de service de présenter le Nouveau Réseau de Proximité devant tous leurs agents comme un projet concerté (admirez au passage la transparence et la déontologie).

Malgré la mobilisation des agents en colère et des élus qui s'est manifestée par le boycott et l'invasion du CTL du 21 juin 2019, ainsi que par des journées de grève et le fiasco des réunions d'information proposées par la direction, cette dernière a ignoré totalement le mécontentement des agents.

Le **NRP** a été suspendu le temps du 1^{er} confinement et est réapparue dès la mi-juin avec ordre donné aux directions de contacter les élus et plus particulièrement ceux issus des dernières élections municipales pour obtenir leur adhésion.

Enfin, en octobre, les fiches de poste pour les Maisons ou Espaces France Service (**MSF/EFS**) apparaissent (appelées aussi par la direction fiche de candidature «exploratoire»!!!) et la demande de fermeture des trésoreries au 01/01/2021 quitte à payer des loyers en 2021 pour des bâtiments qui ne seront plus occupés.

Malgré la fronde des élus des collectivités, les manifestations des agents, la direction maintient le **NRP**. Le passage en force est démontré. **CQFD**

Les élus FO dénoncent l'attitude jusque boutiste de la Présidente qui ne présente aucun argument valable sur le bien fondé de cette réforme, si ce n'est sa loyauté envers sa hiérarchie. Tous les élus demandent le retrait du projet ou à minima son report à début 2022.

Réponse de la Présidente: Pour elle le CTL du 2 décembre constitue une «véritable concertation» avec les représentants du personnel et il y a bien un dialogue avec les élus. Donc, ses arguments sont valables et concrets.

1- Les ponts naturels 2021

Proposition du vendredi 14 mai 2021 et du vendredi 12 novembre 2021.

Vote: Pour à l'unanimité

2- Temps partiels (TP)

Les représentants des personnels évoquent l'inquiétude et le stress des agents et en particulier pour les EDR, suite à une possible remise en cause de leur temps partiel existants par la direction. Ils indiquent que les chefs de service donnent leur avis sur la demande de l'agent avant la décision finale de la direction et dans certains cas sous une éventuelle pression de la direction, ils auraient tendance à émettre des avis défavorables. Parfois même, ils anticiperaient toute velléité de demande de temps partiel en faisant directement pression sur les agents pour qu'ils ne déposent pas leur demande.

Réponse de la présidente: Il n'y a pas de stratégie globale de refus mais une application de la réglementation (seuls les temps partiels de droit ne peuvent être refusés).

Elle constate que sur le département il y a beaucoup de temps partiel pour convenance personnelle (66 TP pour convenance personnelle et 10 TP de plein droit).

Elle prend ses responsabilités d'employeur en tenant compte des nécessités de service et la direction peut effectivement être amenée à donner un avis défavorable pour un temps partiel de convenance lorsque le service est «en danger».

Elle indique avoir rappelé aux chefs de service d'objectiver leur avis et en cas de refus, la direction réexamine le cas pour prendre la décision finale. Aucune pression n'est exercée sur les encadrants.

Concernant les EDR, elle rappelle que les EDR exercent une mission spécifique avec des contraintes; ce sont des postes à profil comportant un certains nombres d'exigences pour lesquelles le TP est parfois incompatible. Les demandes de TP constituent un choix de vie soumis à la décision administrative et l'intérêt du service prime sur l'intérêt du personnel.

Mais qui met les services en danger en supprimant des postes et en quoi les agents devraient-ils subir la gestion de la pénurie imposée par la DG?

Pourquoi les TP ne sont-ils plus compensés?

En quoi les EDR auraient-ils plus de contraintes pour demander des TP?

Effectivement, il y a bien une stratégie globale de la DG pour ne plus permettre d'accepter les TP. Les représentants des personnels rappellent que les tensions constantes sur les emplois que subissent les agents mettent en péril leurs conditions de travail et l'inquiétude des agents est tout à fait légitime. Par ailleurs, ce qui est appelé par la direction «TP pour convenance personnelle» cache bien souvent un problème médical ou une contrainte de vie que les agents veulent cacher par ce biais, et la direction doit davantage humaniser l'analyse de ses décisions.

La présidente indique que la direction examinera les contraintes personnelles et les contraintes du service avant de prendre sa décision, mais que le collectif d'un service est aussi important, car un TP peut amener du stress sur les autres agents.

Il est lamentable de reporter la responsabilité des refus de TP de la direction sur les autres agents. Et bientôt sous prétexte que les services sont en «grande difficulté», on pourra aussi nous supprimer des congés!!!

3- NRP modifié

La présidente avoue qu'il existait un point de tension fort avec les élus de la Communauté de Communes de Cayres-Pradelles qui refusaient d'être rattachés au service de gestion comptable (SGC) de Langeac et demandaient leur rattachement au Puy.

Par ailleurs, il y avait des départs en retraite sur la trésorerie de Langeac qui n'étaient pas remplacés au 01/01/2021.

Les modifications suivantes sont proposées:

Accueils de proximité:

Suppression de la permanence de Cayres au 01/01/2021 et création de la permanence de Sainte Florine (avec des permanences ponctuelles au moment des échéances fiscales) et de l'EFS de Montfaucon au 01/01/2021.

Seule la permanence au Monastier sur Gazeille sera assurée de manière régulière (deux 1/2 journées hebdomadaires).

SGC de Langeac

Report de son installation au 01/09/2021

Conseillers aux décideurs locaux (CDL)

Report au 01/09/2021 des CDL à Cayres et Saugues .

EHPAD

La gestion des EHPAD de Saugues et Pradelles est transférée au SGC du Puy-Ville au 01/09/2021 .

Les élus CGT dénoncent la communication «malhonnête» de la direction sur l'extension du maillage des services sur le département suite à la NRP.

Comment peut on dire avec aplomb que l'on aura 22 points de contact, alors que dans le même temps on passe de 14 trésoreries à 5 services de gestion comptable!!

Par ailleurs, affirmer que les EFS ou MFS et autres permanences constituent une présence de la DGFIP est un mensonge, car il s'agit dans les faits que d'un point d'accueil généraliste tenu par des personnel sans réelle formation de base et de droits privés. C'est un recul de la présence de la DGFIP. Les EFS et les permanences sont pourvus par des emplois des collectivités et non par une présence permanente des agents de la DGFIP qui ne sont pas soumis à la confidentialité.

La présidente avoue que sur la partie gestion comptable, il y a bien réduction du nombre de structures mais c'est pour avoir une «équipe plus étoffée et une organisation différente»!!!!

Pour elle, quand on parle de maillage de la DGFIP, «il faut intégrer les EFS, MSP, permanences et CDL. On ne peut contester que le CDL est une présence effective de la DGFIP».

Les élus du personnel lui rappellent que les CDL rendent un service aux collectivités et pas aux usagers. Or, jusqu'à présent les trésoriers se déplaçaient régulièrement dans les collectivités pour rencontrer les élus. Les CDL ne changeront rien à la présence effective de l'administration, car leur domiciliation effective est à la direction.

Il lui est signalé la suppression de 2 emplois pour le SGC de Langeac:

Trésorerie de Langeac = 3B+2C

Trésorerie de Cayres = 1B +1 C

Trésorerie de Saugues = 1 C

Soit sur les trois trésoreries: 4 B et 4 C

Au final SGC de Langeac = 2B+3C et 1 emploi B transféré à la trésorerie du Puy-Ville.

La présidente indique qu'il y aura bien deux emplois B et un emploi C vacants.

Le calendrier est réaménagé au 01/09/2021 suite aux «échanges constructifs» entre les élus des collectivités et le directeur général, mais le plan de réorganisation reste le même. Les collectivités doivent l'accepter.

Pour les élus du personnel ce n'est pas un dialogue, mais une contrainte. Ils demandent le report de la NRP au 01/01/2022. Il faut revoir tout le schéma de réorganisation avec les élus des collectivités et avoir un véritable débat public sur la place des services publics dans les territoires ruraux, car actuellement les décisions ne sont pas concertées mais centralisées.

Pour illustrer son propos, il est rappelé que la Communauté d'agglomération du Puy devrait prendre une MOTION contre la NRP pour défaut de concertation avec les élus.

Pour la présidente, la concertation n'est pas un débat général et l'administration est libre d'organiser ses réorganisations comme elle le souhaite.

Les représentants du personnel lui rappelle qu'elle avait affirmé lors du précédent CTL sa loyauté envers sa hiérarchie en soutenant fermement la mise en œuvre au 01/01/2021.

Et maintenant que le DG en reporte une partie au 01/09/2021, elle acquiesce de nouveau, sans prendre en compte l'inquiétude des agents. Actuellement, on ne sait pas combien d'emplois vont être effectivement attribué au SGC de Langeac, car le périmètre géographique de gestion risque encore d'être revu.

Mais pour la présidente, cela ne semble pas être un problème. Le projet peut encore évoluer.

Visiblement, la direction navigue «à vue d'œil», mais loyalement, et le capitaine est parti déjeuner.....

4- Questions diverses

ATTENTION APPELÉE

Écrêtement des heures pendant 1^{er} confinement(17 mars/11 mai):

La CGT demande à notre direction ce qu'il en est du re créditement des agents pendant le 1^{er} confinement.

La CGT rappelle que lors de ses entretiens avec les OS nationales le DG avait précisé qu'un agent présent sur son poste une partie de la journée soit crédité d'une journée entière (cf audio 19/03/2020 : Badgeage : Les agents qui, amenés à se déplacer sur leur lieu de travail, ne pourraient pour diverses raisons, y effectuer une journée de travail complète, bénéficieront pendant la crise sanitaire, de mesures d'adaptation exceptionnelles. Ces agents verront ainsi leur crédit de temps journalier rétabli à hauteur du nombre d'heures correspondant à leur module horaire, (7H42 par ex.) et ce, quel que soit le nombre d'heures effectuées.) .

Pour notre direction locale, il faut compter par demi journée et refuse d'appliquer les consignes de notre DG (Quand elles sont favorables aux agents, cela va sans dire).

La CGT précise à notre Direction qu'elle fera remonter au National*.

Tout agent victime de cette dérive peut nous contacter, nous ferons le reste

.....

Tutorat: Depuis toujours la CGT exige que les agents qui font du tutorat soient gratifiés pour cet investissement, qui est une vraie formation sur place.

Recrutements: La CGT s'est, encore une fois, élevé contre le développement des recrutements en dehors des concours. Cette méthode permet de recruter des personnels qualifiés bien en dessous de leur valeur tout en passant un contrat de droit privé à durée déterminée et en occupant des postes logiquement dévolus à des fonctionnaires. A noter que cette pratique s'appliquait aux grades les moins élevés. Aujourd'hui même les plus gradés

risquent de trinquer. La CGT leur souhaite donc une bonne continuation qui devrait leur coûter nombre d'emplois de débouché et ce grâce à leur loyauté....

Droits syndicaux: La CGT rappelle les positions de notre DG qui précise que les Organisations Syndicales qui n'ont pu tenir d'AG en 2020 auraient la possibilité dans déposer deux en 2021 et que les droits syndicaux non utilisés sur l'année soit rajoutés à ceux de 2021. Comme d'habitude, notre direction n'est pas au courant!

Nouveau directeur (trice): La CGT demande si on a des nouvelles sur le recrutement de notre DDFIP43.

Réponse de notre Direction: des candidatures ont été déposées; on en sera pas plus!